

**EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, GREFFIER-TRÉSORIER ADJOINT DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ :**

**QUE** le Conseil municipal tiendra une séance extraordinaire lundi le 20 décembre 2021 à 19 h 30.

LA RÉGION DE LA CAPITALE-NATIONALE EST EN **ZONE VERTE**;  
LA PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL SE DÉROULERA DONC À LA SALLE DU CONSEIL DE L'HÔTEL DE VILLE.

**Au cours de cette séance, les délibérations du Conseil municipal et la période de questions lors de cette session porteront exclusivement sur les points suivants :**

1. Adoption du paiement des dépenses du mois de décembre 2021
2. Adoption du Règlement numéro 2021-1123 *sur les opérations de déneigement d'un chemin public avec une souffleuse à neige d'une masse nette de plus de 900 kg*
3. Adoption du Règlement numéro 2021-1125 *ayant pour objet de fixer le taux de taxe foncière et la tarification pour les différents services pour l'année 2022*
4. Adoption du Règlement numéro 2021-1126 *modifiant le règlement numéro 2017-1035 sur la tarification des différents services municipaux*
5. Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par obligations au montant de 7 000 000 \$ qui sera réalisé le 24 janvier 2022
6. Adoption conditions salariales 2022 – Cadres et personnel non-conventionné
7. Nomination du responsable de la préparation au sinistre – Plan de sécurité civile
8. Mandat services professionnels – Étude de sécurité – barrage X0001372
9. Adoption du budget 2022 de PLUMobile – Transport collectif et adapté
10. Adoption du budget 2021 révisé et du budget 2022 de l'Office municipal d'habitation (OMH) de la Côte-de-Beaupré
11. Achat de membranes – Usine de traitement d'eau potable (UTE)
12. Période de questions
  - 12.1 Membres du Conseil
  - 12.2 Public
13. Levée de l'assemblée

**DONNÉ À BOISCHATEL, CE 17<sup>e</sup> JOUR DU MOIS DE DÉCEMBRE 2021**



Daniel Boudreault  
Greffier-trésorier adjoint

## AVIS PUBLIC MODIFIÉ

BOISCHATEL, 20 DÉCEMBRE 2021

En raison des dernières annonces gouvernementales en lien avec la situation pandémique, la séance extraordinaire du conseil municipal se déroulera à huis clos par vidéoconférence. L'enregistrement audiovisuel sera disponible le 21 décembre 2021 sur le site internet.